

## G7 - DES POLITIQUES EUROPÉENNES ENTRE COMPÉTITIVITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Séance 1 : 1 heure

### Introduction

Doc. 1 page 208 : « L'usine Skoda à Mlada Boleslav en République tchèque »

Doc. 2 page 209 : « L'aménagement d'une plage en Guadeloupe »

- La présence d'une usine Skoda en République tchèque relève de la politique de compétitivité de l'UE, l'aménagement d'une plage en Guadeloupe relève de sa politique de cohésion territoriale.
- Dans le contexte de la mondialisation, l'Union européenne est en compétition avec d'autres puissances comme les États-Unis ou la Chine. C'est pourquoi elle mène des politiques visant à développer sa **compétitivité** (capacité, pour une entreprise ou un territoire, à résister à la concurrence étrangère), tout en essayant de corriger les inégalités par des politiques de **cohésion territoriale** (politique visant à réduire les écarts entre les territoires de l'UE).
- **Problématique : Comment, dans le contexte de la mondialisation, l'UE tente-t-elle de concilier les politiques d'attractivité et la lutte contre les inégalités territoriales ?**

### I. Un espace qui soutient la compétitivité de ses territoires

#### A. Des politiques pour encourager la compétitivité

Doc. vidéoprojeté : « Une inégale compétitivité des territoires de l'UE »

Doc. 1 page 204 : « Des réseaux de transport performants et en partie soutenus par l'UE »

Doc. vidéoprojeté : « Le soutien de l'UE à la couverture haut débit »

Doc. vidéoprojeté : « L'action de l'UE pour la recherche et l'innovation »

- L'**accessibilité** (plus ou moins grande facilité d'accès à un lieu grâce aux réseaux de transport et de communication) des territoires de l'UE est une nécessité dans le contexte de concurrence entre les territoires dans la mondialisation. L'UE finance les réseaux européens de transport pour faciliter les échanges internes par la route, par la voie ferrée ou la voie navigable. De puissantes infrastructures ouvrent l'UE au reste du monde : Paris, premier aéroport européen, a accueilli 72 millions de passagers en 2019 ; Rotterdam reste le premier port européen.
- L'UE finance des politiques économiques pour valoriser les atouts de ses États membres. La Politique agricole commune a permis la puissance agricole de l'Europe en encourageant la hausse des productions. L'UE a soutenu la reconversion des anciennes régions industrielles comme le Nord de la France, le Nord de l'Italie ou la Ruhr en Allemagne.
- Face à la concurrence internationale, l'UE mise aujourd'hui sur la recherche et l'innovation grâce au programme « Horizon 2020 ». Les programmes technologiques communs sont une réussite (Airbus, Agence spatiale européenne...). La stratégie numérique européenne vise à renforcer l'accessibilité numérique des territoires et à encourager l'intelligence artificielle.

#### B. La mise en réseau des acteurs économiques

Doc. vidéoprojeté : « Partenariat public/privé »

Doc. vidéoprojeté : « Le système productif aéronautique et aérospatial à Toulouse »

Doc. vidéoprojeté : « Pôles de compétitivité et PIB régional »

- L'UE favorise les **partenariats public/privé** (accord permettant la création d'un aménagement public par des entreprises privées qui, en échange de tout ou partie du financement, obtiennent l'exploitation de cet aménagement pendant une durée donnée). Par le cofinancement, des infrastructures coûteuses ont été réalisées, à 87% dans le domaine des communications (achèvement du réseau autoroutier en Grèce, déploiement du numérique dans les régions rurales en France). Pourtant, le bilan est mitigé (retards de livraison, hausse du coût...) et l'ouverture aux investisseurs étrangers fait débat (achat du port du Pirée par le chinois Cosco).

- Pour faire face à la concurrence, l'UE encourage la mise en réseau d'acteurs d'une même branche d'activité, ce qui crée des **agglomérations économiques** (réseau territorial d'acteurs économiques qui travaillent en partenariat dans le cadre d'une production commune). Elles peuvent être industrielles (Airbus à Toulouse) ou tertiaires (compagnies d'assurance à Niort).
- Les agglomérations économiques diffèrent selon leur échelle : continentale pour les réseaux aéronautique et boursier, régionale pour les **pôles de compétitivité** (regroupement, sur un territoire donné, d'entreprises et de centres de recherche publics et privés, dans le but de développer l'innovation) ou locale pour le bassin rural industriel de Vendée. La coopération transfrontalière est encouragée par l'UE (EuraTechnologies à Lille).

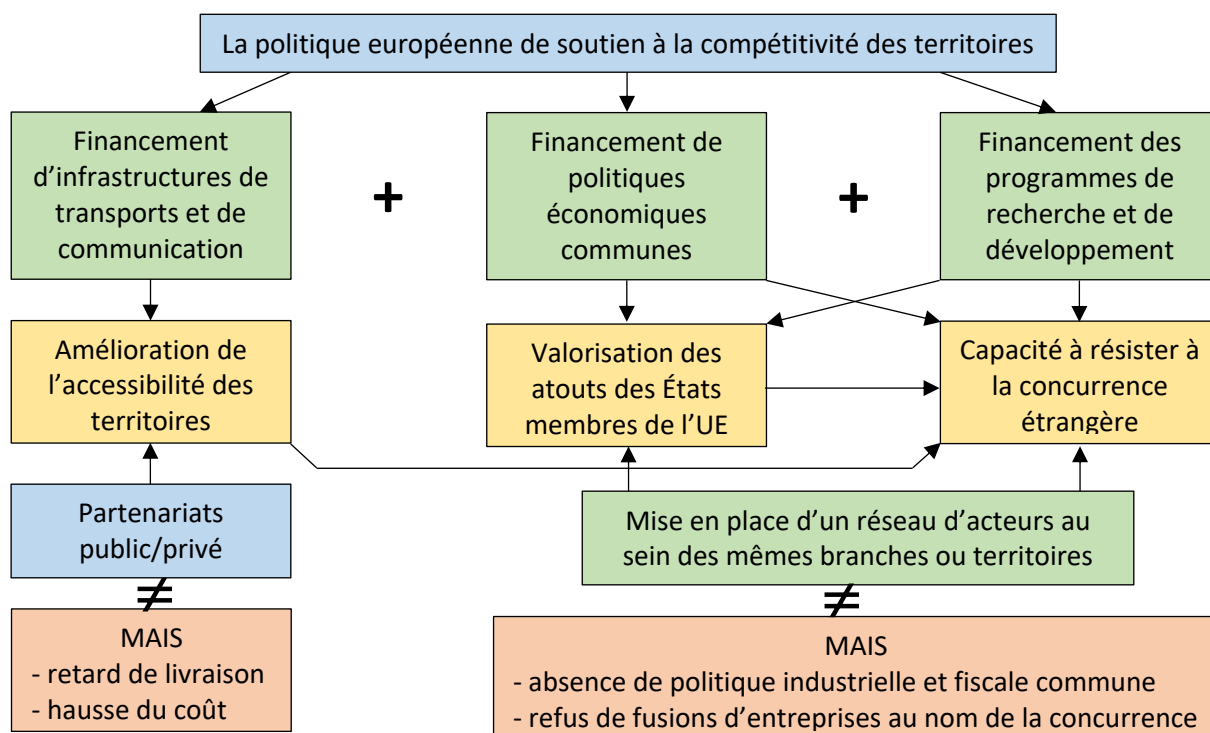
### C. Une politique dont les résultats sont inégaux

Doc. vidéoprojeté : « L'organisation de l'espace européen »  
 Doc. vidéoprojeté : « Le veto de l'UE à la fusion de deux géants industriels européens »

- La mise en réseau des acteurs économiques est inégalement efficace. Mis à part dans quelques secteurs comme l'aéronautique, les efforts de R&D sont peu mutualisés. La coopération industrielle n'enraye pas la **délocalisation** (fermeture d'un site productif dans un pays, qui est rouvert dans un autre pays) des activités les moins productives (automobile, textile...).
- L'absence d'une politique industrielle et fiscale commune crée une concurrence entre les territoires européens. Les choix économiques des entreprises entraînent une redistribution des activités (délocalisations d'usines vers la Roumanie ou la Bulgarie ou de sièges sociaux vers le Luxembourg ou l'Irlande) et des flux de travailleurs au sein de l'UE.
- Parfois, les principes de l'intégration européenne ne peuvent être perçus comme des freins à la compétitivité. Au nom du principe de concurrence, l'UE s'oppose à certaines fusions d'entreprises pour éviter des situations de monopole (Alstom/Siemens en 2019) ou dénonce les pratiques de soutien des États membres à leurs fleurons industriels.

### Schéma bilan de la première partie

Consigne : Après avoir observé le schéma, retrouvez les qualités permettant de dire qu'il est réussi.



#### La politique de soutien à la compétitivité des territoires : acteurs, actions, limites



#### Point méthode : Reconnaître les qualités d'un bon schéma fléché

- le schéma fléché est clair, lisible (il est grand et comporte des couleurs)
- le schéma fléché est complet (il reprend toutes les idées de la leçon)
- le schéma fléché est logique (il contient des flèches bien orientées)
- le schéma fléché est identifié (il dispose d'un titre complet et explicite)

## II. Un espace qui tente de réduire ses inégalités internes

### A. Une politique ancienne de lutte contre les inégalités

Doc. 1 page 212 : « Le PIB par habitant par régions européennes »

Doc. 2 page 212 : « Les aides du FEDER et du FSE (2014-2020) »

- La lutte contre les inégalités repose sur une politique de cohésion économique, sociale et territoriale à laquelle l'UE consacre un tiers de son budget. Dans un esprit de solidarité, les aides sont d'abord distribuées aux régions et aux pays les moins développés (Europe de l'Est et du Sud). Des aides spécifiques sont réservées à certaines régions : territoires d'outre-mer comme Mayotte, régions appartenant à des pays candidats à l'entrée dans l'UE (Balkans).
- Cette politique est assurée par des **fonds structurels** (ensemble des subventions versées par l'UE aux régions et États les plus pauvres). Le Fonds de cohésion aide les pays les plus pauvres, le **FEDER** (Fonds européen de développement régional) agit pour le développement des régions (transports, transition énergétique...) en lien avec le **FSE** (Fonds social européen), centré sur les ressources humaines (emploi, formation...). D'autres fonds, comme le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement régional), participent à la lutte contre les inégalités territoriales.
- Cette politique repose sur un partenariat entre acteurs. Si la Commission européenne supervise l'ensemble, la gestion des fonds est partagée avec les autorités nationales et régionales. En France, où les régions distribuent les budgets européens, un projet est financé par les fonds européens toutes les trois minutes !

### B. Une politique territoriale aux résultats contrastés

Doc. vidéoprojeté : « L'évolution du PIB par habitant »

Doc. vidéoprojeté : « Contributeurs et bénéficiaires du budget de l'Union européenne »

- La **politique de convergence** (politique de l'UE, qui a cessé d'exister en 2014, visant à réduire les écarts entre les régions par le versement des fonds structurels) a permis une réduction des inégalités internes. Les inégalités territoriales sont moindres dans l'UE qu'au sein des autres aires de puissance (Asie de l'Est, Amérique du Nord). Les fonds structurels ont permis la reconversion de régions industrielles en crise (Ruhr, Irlande du Nord) et aident les régions ultrapériphériques à surmonter leurs handicaps, comme l'éloignement et insularité pour tous les territoires ultramarins (Açores, Guyane, Réunion...). Ils ont aussi permis de faire progresser la richesse par habitant dans les régions les plus en difficultés au sein de l'UE : Europe centrale et orientale (Bulgarie, Roumanie), Europe méditerranéenne (Grèce, Italie du Sud).
- Grâce au **programme Interreg** (programme de l'UE visant à promouvoir la coopération entre régions de l'UE), l'UE favorise aussi les projets de coopération territoriale que cette coopération soit transfrontalière, transnationale (région Danube) ou interrégionale (zone de la Caraïbe). Entre 2014 et 2020, 60 programmes transfrontaliers ont été financés par l'UE.
- Cette politique fait toutefois débat. Ses effets sont mitigés (dépendance des régions aidées vis-à-vis de l'UE). Dans un contexte de contrainte budgétaire, le coût de cette politique et l'usage des fonds sont discutés (pont entre la Guyane et le Brésil sans utilité). Certains contributeurs, comme les pays scandinaves, refusent de verser plus de 1% de leur PIB au budget européen et demandent qu'on soutienne davantage la compétitivité.

### C. Une politique qui est repensée à l'heure actuelle

Doc. vidéoprojeté : « La répartition des fonds de la politique de cohésion »

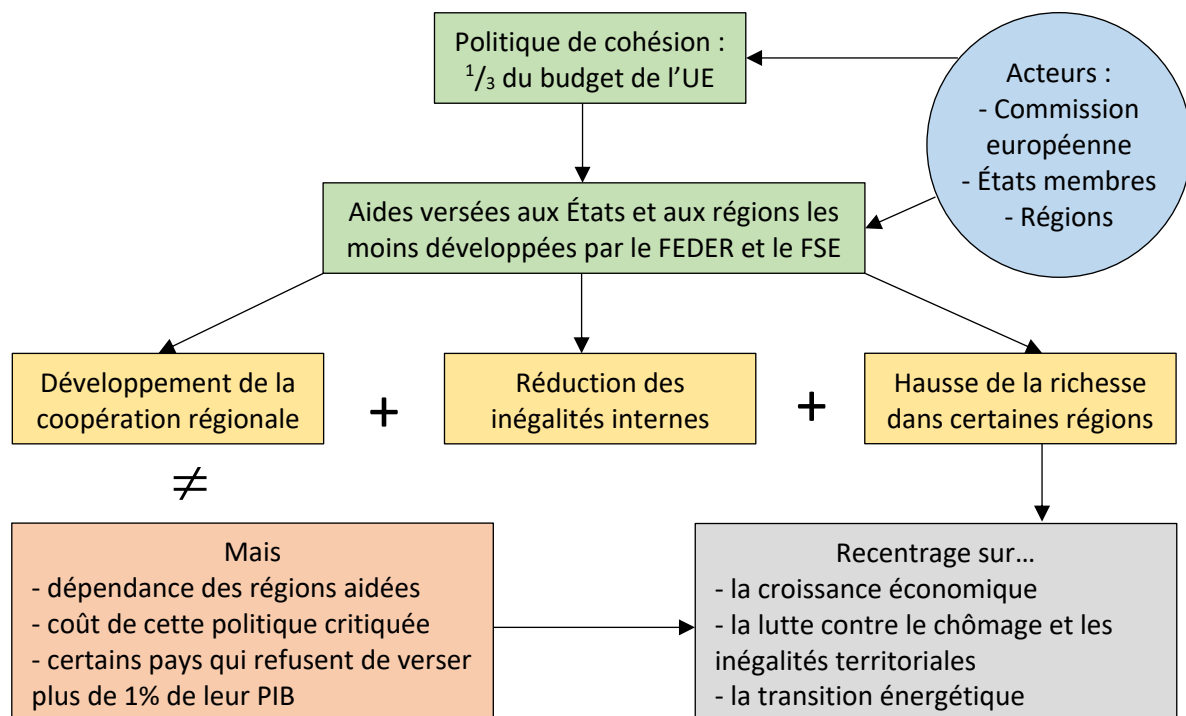
Doc. vidéoprojeté : « Réduire les inégalités à partir du financement de projets »

- La politique européenne de cohésion se recentre actuellement sur la recherche de la croissance économique (25% des dépenses) et la lutte contre le chômage (30% des dépenses). Ses fonds, qui sont devenus plus sélectifs que par le passé, vont à des projets qui répondent aux objectifs de compétitivité fixés par l'UE : innovation en Estonie et en Allemagne ; lutte contre la pauvreté en Roumanie ou en Grèce...

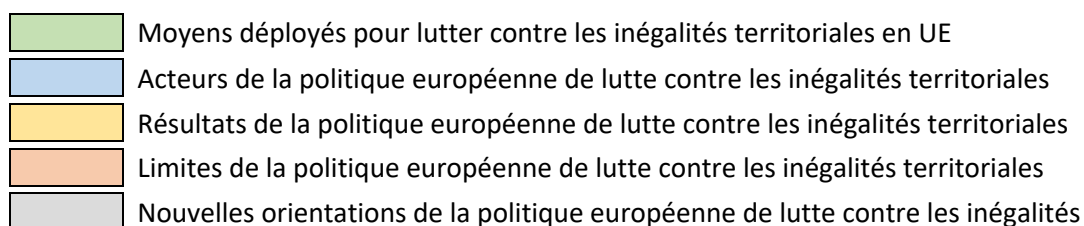
- Les aides sont attribuées sur des critères supplémentaires comme la prise en compte du changement climatique ou l'accueil des migrants. Ainsi certains États parfois peu sensibles à ces nouveaux enjeux (Hongrie, Pologne) sont incités à les prendre en compte.
- Pour lutter contre le chômage et favoriser la compétitivité, l'approche se veut plus territoriale. Chaque région doit identifier ses points forts pour bâtir une stratégie de spécialisation (le numérique à Malte, le tourisme en Grèce...) sur laquelle les fonds structurels se concentrent. Le rôle des régions dans la politique de lutte contre les inégalités est donc renforcé.

### Bilan de la seconde partie

Consigne : En vous servant du point méthode de la première partie de la leçon et après avoir lu le texte de la seconde partie de la leçon, complétez le schéma fléché ci-dessous.



### La politique européenne de lutte contre les inégalités territoriales



### Conclusion

- L'Union européenne cherche à encourager la compétitivité de ses territoires afin qu'ils puissent mieux résister à la concurrence internationale. Pour cela, elle finance des secteurs innovants et met les acteurs économiques en réseau. Mais son action est imparfaite : l'UE ne parvient pas empêcher les délocalisations en Europe ou hors d'Europe.
- L'Union européenne essaie également de réduire les inégalités territoriales : pour cela, elle verse des fonds structurels aux régions les moins développées. Cette politique a permis de réduire les écarts mais il existe toujours des inégalités. Cette politique est aujourd'hui réorientée vers la recherche de la croissance économique, la lutte contre le chômage et la transition énergétique.